

12978/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 30 octobre 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 30 octobre 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par la République de Finlande

E 14398



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 23 octobre 2019
(OR. en)**

12978/19

CES 40

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par la République de Finlande

DÉCISION (UE, Euratom) 2019/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen,
proposé par la République de Finlande**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 302,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,

vu la proposition du gouvernement finlandais,

vu l'avis de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 18 septembre et le 1^{er} octobre 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE, Euratom) 2015/1600¹ et 2015/1790² portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2015 au 20 septembre 2020. Le 16 septembre 2016, en vertu de la décision (UE, Euratom) 2016/1697 du Conseil³, M^{me} Marianne MUONA a été remplacée par M^{me} Taina VALLANDER en tant que membre.
- (2) Un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M^{me} Taina VALLANDER,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE, Euratom) 2015/1600 du Conseil du 18 septembre 2015 portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2015 au 20 septembre 2020 (JO L 248 du 24.9.2015, p. 53).

² Décision (UE, Euratom) 2015/1790 du Conseil du 1 octobre 2015 portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2015 au 20 septembre 2020 (JO L 260 du 7.10.2015, p. 23).

³ Décision (UE) 2016/1697 du Conseil du 16 septembre 2016 portant nomination d'un suppléant du Comité économique et social européen, proposé par la République de Finlande (JO L 256 du 22.9.2016, p. 6).

Article premier

M^{me} Maria HÄGGMAN, *Head of International Affairs at the Finnish Confederation of Professionals STTK*, est nommée membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2020.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
